



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

FR

Bruxelles, le 21 février 2005
6428/05 (Presse 37)
(OR. en)

**CONSEIL DE COOPÉRATION UE-UKRAINE
HUITIÈME SESSION
BRUXELLES, LE 21 FÉVRIER 2005**

Communiqué de presse de l'UE

Lors de la session spéciale du Conseil de coopération UE-Ukraine qui s'est tenue aujourd'hui, l'UE s'est félicitée de la désignation d'un nouveau gouvernement et a déclaré qu'elle soutenait l'ambitieux programme de réformes politiques et économiques de celui-ci. L'UE a pris acte des ambitions européennes de l'Ukraine et a précisé qu'un nouvel engagement en faveur de la démocratie et des réformes ouvrirait de nouvelles perspectives à la fois pour l'Ukraine et pour ses relations avec l'UE.

L'UE a souligné sa détermination à soutenir l'Ukraine en ce moment crucial. L'Union a insisté sur la nécessité de démarrer immédiatement les travaux relatifs au plan d'action UE-Ukraine approuvé par le Conseil de coopération et a présenté des mesures complémentaires (annexe) approuvées aujourd'hui même par le Conseil et visant à renforcer et à enrichir le plan d'action.

L'UE était représentée par M. Asselborn, ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Solana, Haut Représentant, Mme Ferrero-Waldner, membre de la Commission et M. MacShane, ministre du Royaume-Uni chargé des questions européennes. La délégation ukrainienne était menée par M. Rybatchouk, vice-Premier ministre.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 285 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026
press.office@consilium.eu.int <http://ue.eu.int/Newsroom>

6428/05 (Presse 37)

1
FR

Afin de consolider et d'enrichir encore le plan d'action, les mesures ci-après ont été approuvées pour soutenir une Ukraine démocratique et orientée vers les réformes.

- Lancer rapidement des consultations sur un accord renforcé entre l'UE et l'Ukraine, remplacer l'accord de partenariat et de coopération à la fin de sa période de validité initiale de dix ans, et ce dès que les priorités politiques du plan d'action établi dans le cadre de la politique européenne de voisinage auront été traitées.
- Explorer les possibilités d'une coopération plus étroite dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, y compris la politique européenne en matière de sécurité et de défense, et examiner en particulier les questions de la stabilité régionale et d'un renforcement de la coopération tant dans la gestion des crises qu'en matière de non-prolifération. L'UE est disposée à intensifier sa coopération avec l'Ukraine en ce qui concerne le processus de règlement du conflit de Transnistrie en Moldavie. L'Ukraine devrait être invitée, au cas par cas, à se rallier aux positions de l'UE sur les questions régionales et internationales.
- Approfondir les relations commerciales et économiques entre l'UE et l'Ukraine. Les travaux portant sur des accords relatifs aux produits sidérurgiques et textiles pour 2005 seront intensifiés. L'examen de l'étude de faisabilité existante sur l'établissement d'une zone de libre-échange entre l'Ukraine et l'UE sera accéléré en vue de permettre l'ouverture rapide de négociations une fois que l'Ukraine aura accédé à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- Continuer d'octroyer un soutien à l'Ukraine en vue de son accession à l'OMC et de lui fournir une assistance afin qu'elle satisfasse aux obligations requises.
- Accorder un "statut d'économie de marché" à l'Ukraine dès que les questions, limitées, encore en suspens auront été résolues de façon satisfaisante. L'UE intensifiera ses contacts avec l'Ukraine afin de résoudre ces questions.
- Étudier, dans l'optique de négociations à tenir entre l'UE et l'Ukraine avant le prochain sommet UE-Ukraine, des options concernant la question de savoir comment et dans quel cadre l'octroi de visas pourrait être facilité dans le strict respect des exigences de sécurité. À cet égard, il demeurera essentiel que des progrès soient réalisés dans le cadre des négociations en cours sur l'accord de réadmission CE-Ukraine. L'UE continuera d'aider l'Ukraine à mettre en œuvre le plan d'action JAI et son tableau de bord.

- Renforcer la coopération dans les secteurs clefs, dont l'énergie, le transport, l'environnement et la santé, ainsi que pour ce qui est du développement du secteur privé. Des préparatifs seront effectués en vue d'un dialogue à haut niveau sur l'énergie et les questions connexes, et le dialogue sur l'environnement sera porté à un niveau plus élevé. L'Ukraine sera considérée comme un pays prioritaire dans les préparatifs qui sont en cours en vue d'étendre les réseaux transeuropéens.
 - Intensifier le soutien accordé au processus de rapprochement législatif, y compris l'assistance technique et les actions de jumelage pour permettre le respect des règles et des normes de l'UE, ainsi que des conseils ciblés, et soutenir le rapprochement législatif par un mécanisme tel que TAIEX. D'autres efforts seront accomplis pour conclure des accords bilatéraux en matière de coordination de la sécurité sociale.
 - Accueillir favorablement et accroître les contacts entre personnes, en particulier dans les domaines clefs de la jeunesse et de l'éducation, notamment par les mesures suivantes: accès prioritaire au programme Erasmus Mundus; participation renforcée au programme Tempus; soutien des efforts accomplis par l'Ukraine en vue de la convergence de l'enseignement supérieur grâce à sa participation au processus de Bologne, en envisageant la possibilité d'offrir des stages à des jeunes professionnels; et poursuite du soutien accordé aux médias indépendants. Les efforts dans le domaine de la démocratie et de l'État de droit constitueront un impératif immédiat, et une assistance complémentaire ciblée, y compris le soutien au renforcement de la société civile, est d'ores et déjà envisagée.
 - Assurer l'accès le plus large possible au financement de la Banque européenne d'investissement (BEI). Après approbation finale du plan d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage, un prêt de la BEI pouvant s'élever à 250 millions d'euros pourrait être octroyé à l'Ukraine.
 - Fournir une assistance accrue à l'Ukraine par le biais des instruments adéquats afin de l'aider à poursuivre le processus de réforme.
-